



**PRÉFET
DE L'ARDÈCHE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction
de la citoyenneté et
de la légalité**

ARRÊTÉ PRÉFECTORAL N° BEAG - 07 - 2021-04-30-0000 1
**portant répartition du nombre de jurés d'assises dans le département de l'Ardèche
pour l'année 2022**

**Le préfet de l'Ardèche,
Chevalier de la Légion d'honneur,**

Vu le code de procédure pénale et notamment son article 260 ;

Vu la circulaire n°79-94 du Ministre de l'Intérieur du 19 février 1979 relative à la désignation des jurés ;

Considérant qu'aux termes de l'article A 36-12 du code de procédure pénale, le nombre de jurés figurant sur la liste annuelle dans le ressort de la cour d'assises de l'Ardèche est de 420 ;

Considérant les chiffres de la population des communes du département de l'Ardèche résultant du dernier recensement de l'INSEE ;

Sur proposition de la secrétaire générale de la préfecture de l'Ardèche ;

ARRÊTÉ

Article 1er : Le nombre total des jurés, fixé à 420, à inscrire en 2022 sur la liste du jury d'assises de l'Ardèche, est réparti ainsi qu'il suit, par commune ou communes regroupées, conformément au tableau annexé au présent arrêté.

Article 2 : Un tirage au sort sera effectué par les communes ou communes regroupées, suivant les modalités précisées par la circulaire jointe au présent arrêté.

Article 3 : La secrétaire générale de la préfecture de l'Ardèche et les maires des communes du département sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Article 4 : Le présent arrêté préfectoral peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Lyon - 184, Rue Duguesclin - 69433 LYON Cedex 3, dans un délai de 2 mois à compter de sa publication au Recueil des Actes Administratifs.

- Toute personne physique ou morale peut déposer sa requête par voie électronique au moyen d'un télé-service accessible par le réseau internet : télérecours : <https://www.telerecours.juradm.fr/>

En l'absence de cette mention, les délais ne sont pas opposables au requérant.

Privas, le **30 AVR. 2021**

Le préfet,


Thierry DEVIMEUX